

Conseil d'Etat de la
République et Canton de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case Postale 3964
1211 Genève 3

Genève, le 26 février 2021

Conflit social chez Swissport – mise en œuvre de la Motion M2727

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le conflit social provoqué par le non-renouvellement de la Convention collective de travail par l'entreprise Swissport ne cesse de s'enliser. Les négociations sont actuellement dans une impasse et aucune issue acceptable ne se dégage, tant l'employeur ne semble faire aucun pas sérieux dans la direction de ses employé-es.

Après la fin de la validité des conventions collectives de travail, Swissport impose des conditions de travail indignes à ses employé-es tout en les menaçant de licenciement, alors même que cette entreprise a largement bénéficié des aides destinées aux entreprises depuis le début de la crise Covid. Par ailleurs, Swissport a annoncé à son personnel que 43 personnes ont été licenciées après avoir refusé de signer les nouveaux contrats de travail. Une situation inacceptable que ni le gouvernement d'un canton de l'envergure de Genève, ni la direction d'une des plus grandes régies publiques du canton ne devraient tolérer.

Nos partis sont particulièrement inquiets de cette situation et comptent bien contribuer à trouver une issue à ce conflit qui a largement pris une tournure politique. Ensemble, nous avons déposé la motion « Pour des conditions salariales et de travail dignes à Swissport », dans laquelle nous vous invitons :

- À poursuivre vos démarches en vue de permettre la reprise du dialogue social et des négociations entre les employé-es, leurs représentants syndicaux et la direction de Swissport, en vue de la conclusion d'une Convention collective de travail entrant en vigueur au plus tard d'ici au 1^{er} juin 2021, soit le délai fixé par l'employeur lui-même à ses salarié-es pour l'entrée en vigueur des nouvelles conditions de travail ;
- À exiger en conséquence l'abandon des nouveaux contrats valant congés-modification, subsidiairement l'annulation du délai au 28 janvier 2021 donné aux employé-es pour signer lesdits contrats afin de permettre aux pourparlers d'être menés sans la menace des licenciements ;
- En cas de désaccord des parties au litige, à les enjoindre à se soumettre à l'arbitrage de la Chambre des relations collectives de travail ;



Adresse de contact
PS genevois
15 Rue des Voisins
1205 Genève

Parti socialiste
Les Vert.e.s
Ensemble à gauche
Le Mouvement citoyens genevois

- En cas de refus de l'employeur de se soumettre à l'arbitrage, à dénoncer la concession ou, si impossible, à ne pas la reconduire à sa plus proche échéance et à attribuer le marché à une entreprise plus respectueuse du partenariat social et respectant des conditions de travail et de salaires en adéquation avec les coûts réels pour pouvoir vivre à Genève.

Les négociations ont échoué, malgré le fait que les salarié-es ont fait des propositions de réduction temporaire de la masse salariale du personnel fixe, de 6%, via la diminution voire la suppression du 13^e salaire.

Il est donc temps que l'employeur soit invité par le Conseil d'Etat à se soumettre à l'arbitrage de la Chambre des relations collectives de travail. Les salarié-es et les syndicats qui les soutiennent y sont favorables.

L'employeur devra être informé qu'en cas de refus de l'arbitrage, le Conseil d'Etat s'emploiera à faire en sorte que la concession de Swissport soit dénoncée avant terme ou, à tout le moins, ne soit pas reconduite à sa plus proche échéance.

L'Etat ne saurait accepter qu'une entreprise impose une telle sous-enchère et de telles conditions de travail, au mépris des engagements de la collectivité et de la volonté de la majorité de la population en faveur de conditions de travail, encore récemment manifestée avec l'adoption du salaire minimum et de l'initiative populaire pour un contrôle démocratique de l'Aéroport.

L'Aéroport est une infrastructure publique et ne saurait tolérer de pareilles attaques sur les conditions de travail de centaines de salarié-es.

C'est encore le lieu de relever que le Grand Conseil va prochainement débattre d'un projet de crédit en faveur de l'Aéroport. La position de nos groupes parlementaires, vu ce qui précède, est réservée. Certain-es député-es ne souhaitent pas voter ce crédit et la clause d'urgence, dans ce contexte.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Christian Dandrès
Conseiller national PS

Marjorie de Chastonay
Députée Les Verts

François Baertschi
Député MCG

Lydia Schneider Hausser
Coprésidente PS genevois

Jocelyne Haller
Députée EAG

Daniel Sormanni
Député MCG

Copie : Direction de l'Aéroport de Genève



Adresse de contact
PS genevois
15 Rue des Voisins
1205 Genève